

L'Adresse

Une autre rondeur dans le texte du chef de l'opposition est celle qui a trait au fait qu'il nous dit que les Québécois finalement pourront se prononcer ou pour le statu quo ou pour la plénitude des pouvoirs dans un prochain référendum. Or, ce n'est pas reconnaître la réalité du fédéralisme canadien que de parler de statu quo. Continuellement le fédéralisme canadien évolue, se transforme par des décisions qui sont prises, et par le gouvernement canadien et par les gouvernements des provinces.

• (1735)

Le gouvernement du Québec, au cours des années, a obtenu toute une série de pouvoirs pour assumer pleinement ses responsabilités dans les domaines qui sont de sa compétence et de sa juridiction et des accommodements administratifs ont souvent, dans le passé, permis au Québec d'assumer des responsabilités que d'autres provinces n'assument pas. Or, de parler d'un fédéralisme rigide est tout à fait incorrect, et je pense que ce n'est pas à l'honneur du chef de l'opposition, qui veut avoir un débat rigoureux et solide, que de laisser prétendre que le fédéralisme que nous préconisons est un fédéralisme de *statu quo*.

Finalement, permettez-moi de dire que, lorsque le chef de l'opposition a cette propension à parler au nom du Québec, il exagère un petit peu son mandat et son rôle. Il ne parle pas pour le Québec. Il peut parler pour des Québécois, mais il ne parle pas pour le Québec.

Tout à l'heure, son raisonnement était de nous dire que la venue de cette cinquantaine de députés du Bloc québécois était parce qu'il y avait une crise politique et une crise économique et que, par conséquent, la mission du Bloc québécois était de tenter de régler la crise économique et, deuxièmement, plus tard, de régler la crise politique par la souveraineté.

Or, il faudra qu'il accepte une chose: si ce qui l'a porté ici avec sa cinquantaine de députés est à la fois la situation économique et la situation politique, il doit donc admettre qu'il y a des gens au Québec qui ont voté pour lui, qui votaient pour lui à cause de la situation économique et qui ne votaient pas pour lui pour son option politique.

Or, les votes qu'il a obtenus, si le propos qu'il nous tenait tout à l'heure tient toujours, il les a obtenus de gens qui étaient désabusés de la maladministration conservatrice, qui voulaient se débarrasser de l'ancien gouvernement conservateur et qui ont voté pour lui plutôt que voter pour nous.

Mais ce faisant, ils ne lui donnaient pas le pouvoir de parler pour la souveraineté et l'indépendance du Québec; ils lui donnaient un mandat de parler des questions économiques.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Incroyable!

M. Ouellet: Madame trouve peut-être cela incroyable, mais je vais finir mon exposé en vous disant ceci: Je reconnais que le chef de l'opposition a des responsabilités en cette Chambre et qu'il doit les assumer. Je reconnais d'ailleurs que, lors du discours qu'il a prononcé, il a occupé une très large partie de son intervention à des questions économiques. Or, il n'y a aucun doute que le chef de l'opposition, lorsqu'il parle de la situation économique, lorsqu'il parle du chômage, lorsqu'il parle de me-

sures sociales, remplit parfaitement son rôle de chef de l'opposition, ce que l'on appelle la loyale opposition.

Quand il assume son manteau de pèlerin de l'indépendance du Québec, il outrepassa carrément son rôle de chef de l'opposition d'un système parlementaire canadien, selon notre Constitution canadienne. Lorsqu'il préconise la sécession du Québec, il va bien plus loin que le rôle normal qui doit être assigné à un chef de l'opposition dont les aspirations sont de devenir le premier ministre du gouvernement légitime et non pas de devenir le chef d'un État indépendant.

• (1740)

Or, j'ignore comment il réconciliera ces deux rôles, mais je sais qu'il assume à 100 p. 100 le salaire de chef de l'opposition et qu'il accepte à 100 p. 100 les bénéfices qui accompagnent la fonction. Je lui dirai que dans son discours d'aujourd'hui, comme chef de l'opposition, il n'a gagné que 75 p. 100 de son salaire.

Permettez-moi de dire, en terminant, que le débat que nous devons avoir avec la population canadienne au sujet de l'avenir du Québec est un débat très important. On en a esquissé à peine les modalités lors des discussions de la Commission Bélanger-Campeau. Le chef de l'opposition, d'ailleurs, a fait référence à un texte qui concernait les dédoublements. Or, je lui rappelle et il doit le savoir, que ce texte auquel il a fait référence n'est pas un document préparé par la Commission Bélanger-Campeau. C'est un document qui a été soumis, dont il a été question et auquel on a fait référence à la Commission Bélanger-Campeau. Mais ce n'est pas un travail commandé par la Commission Bélanger-Campeau; c'est un travail qui avait été commandé par M. Claude Morin pour quelques étudiants et professeurs à l'ÉNAP, à Québec. Or, c'est évident que ce n'est pas un document très rigoureux.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, lorsque j'ai entendu le ministre des Affaires étrangères tout à l'heure, dans son long exposé, commenter le discours de mon chef, le chef de l'opposition officielle, j'ai cru être dans un monde irréel. J'ai cru que le ministre n'avait jamais vécu l'histoire du Québec comme du Canada au cours des 15 ou 20 dernières années. J'ai cru que le député de Papineau—Saint-Michel et même son chef n'avaient pas été associés à la nuit des longs couteaux, à l'échec de Meech. J'ai également cru que le député de Papineau—Saint-Michel n'avait pas participé à la Commission Bélanger-Campeau, qu'il n'avait pas compris non plus le message majoritaire des Québécoises et des Québécois qui y ont comparu. J'ai cru que la réponse du 24 septembre 1991, celle de Beaudoin—Dobbie, de Beaudoin—Edwards et l'Accord du 7 juillet, tout comme l'Accord de Charlottetown, lequel fut rejeté massivement par les Québécoises et les Québécois, n'avaient jamais existé. Bref, j'ai cru que je vivais sur une autre planète.

Lorsque j'ai entendu le député de Papineau—Saint-Michel aussi remettre en question la légitimité du vote des Québécoises et des Québécois et la légitimité aussi du Bloc québécois comme opposition officielle, cela m'a donné un indice de la vision du député de Papineau—Saint-Michel face à la démocratie. S'il y a un mérite à accorder au Bloc québécois, monsieur le Président,